

The logo for Qenergy, featuring the word "Qenergy" in a bold, green, sans-serif font. The "Q" is stylized with a white dot. The background of the entire slide is a photograph of three wind turbines on a forested hill at sunset, with the sun low on the horizon and mountains in the distance.

Qenergy

Comité de projet – Réunion numéro 2

Projet éolien « Plaine de Feuilloz »

Présentation du 11 juillet 2024

Vos interlocuteurs

L'équipe projet

<p>Alice FOURNIER <i>Responsable Régionale</i></p>	<p>Maxence BERTIN <i>Chef de Projets</i></p>
<p>Laëtitia MARTINELLI <i>Chargée d'Affaires Environnement</i></p>	<p>Clémence MUZETTE <i>Chargée d'Affaires Territoriales</i></p>
<p>Marine CUNIERE <i>Assistante Projets</i></p>	<p>Cécile CAMELIN <i>Ingénieure Bureau d'Études</i></p>
<p>Bruno BOULONNE <i>Géomaticien</i></p>	<p>Jonathan GRANDJEAN <i>Coordinateur ingénierie</i></p>
<p>Zakaria MASROUR <i>Chef de projet prospection</i></p>	



Développeur éolien :

Réalisation de l'étude anémométrique, l'étude acoustique, et des photomontages



Bureau d'études en

environnement et paysage :

Réalisation de l'expertise écologique



Bureau d'études en

environnement et paysage :

Réalisation de l'expertise paysagère

Sommaire

- **Rappel du projet retenu**
 - Les conclusions de la 1ère réunion
 - Le projet
- **Mesures ERC**
 - La prise en compte de l'environnement dans le développement
 - La prise en compte du territoire dans le développement
 - Mesure de réduction et d'accompagnement
 - Enfouissement de réseaux
- **Les retombées économiques**
- **Les mesures territoriales**
 - Financement participatif
 - Investissement participatif
 - Espace info énergie
 - Sponsoring





Rappel du projet retenu

Rapport et conclusion de la 1^{ère} réunion

Aspect technique	Aspect concertation
Validation du layout définitif qui sera présenté dans le dossier d'AE en préfecture	Une réunion supplémentaire avec le comité de projet pour parler des mesures d'accompagnement territorial
Réduction du nombre de machines suite aux retours environnementaux (5 à 7)	Une permanence d'information fixée post dépôt d'AE (fin d'année 2024/début d'année 2025)
Réduction de la hauteur des machines suite à la concertation préalable, au comité de projet et au prestataire environnement et paysage ➤ Passage de 200m à 180 m bout de pâles	Publication du bilan de la concertation préalable
Pas de réhaussement hauteur post autorisation sans accord et concertation avec le territoire	Rédaction du bilan du comité de projet n°1 & 2 en cours, puis publication sur la page internet
Prise en compte de la procédure en cours d'élaboration du PLUi et classement de maisons afférent	Préférence de communication de la commune de Fresnoy-Folny (Journal Le Réveil)
3 structures de livraison	Puissance unitaire des machines allant jusqu'à 7MW (considérant l'évolution technologique)

Ses caractéristiques principales



5 éoliennes



73 GWh/an

Production d'électricité annuelle

Estimations basées sur 5 éoliennes de 5,6MW



**Puissance unitaire
Maximale de 5,6 MW à 7MW**



32 000 Personnes

alimentées en électricité par an



Puissance totale 28 MW à 35 MW

Estimations basées sur 5 éoliennes de 5,6MW



234 000€/an d'IFER

Retombées fiscales estimées pour la commune, l'intercommunalité et département

Estimation basée sur les taux votés en 2021 et fournie à titre indicatif



3 Structures de Livraison

exportant l'électricité sur le réseau public

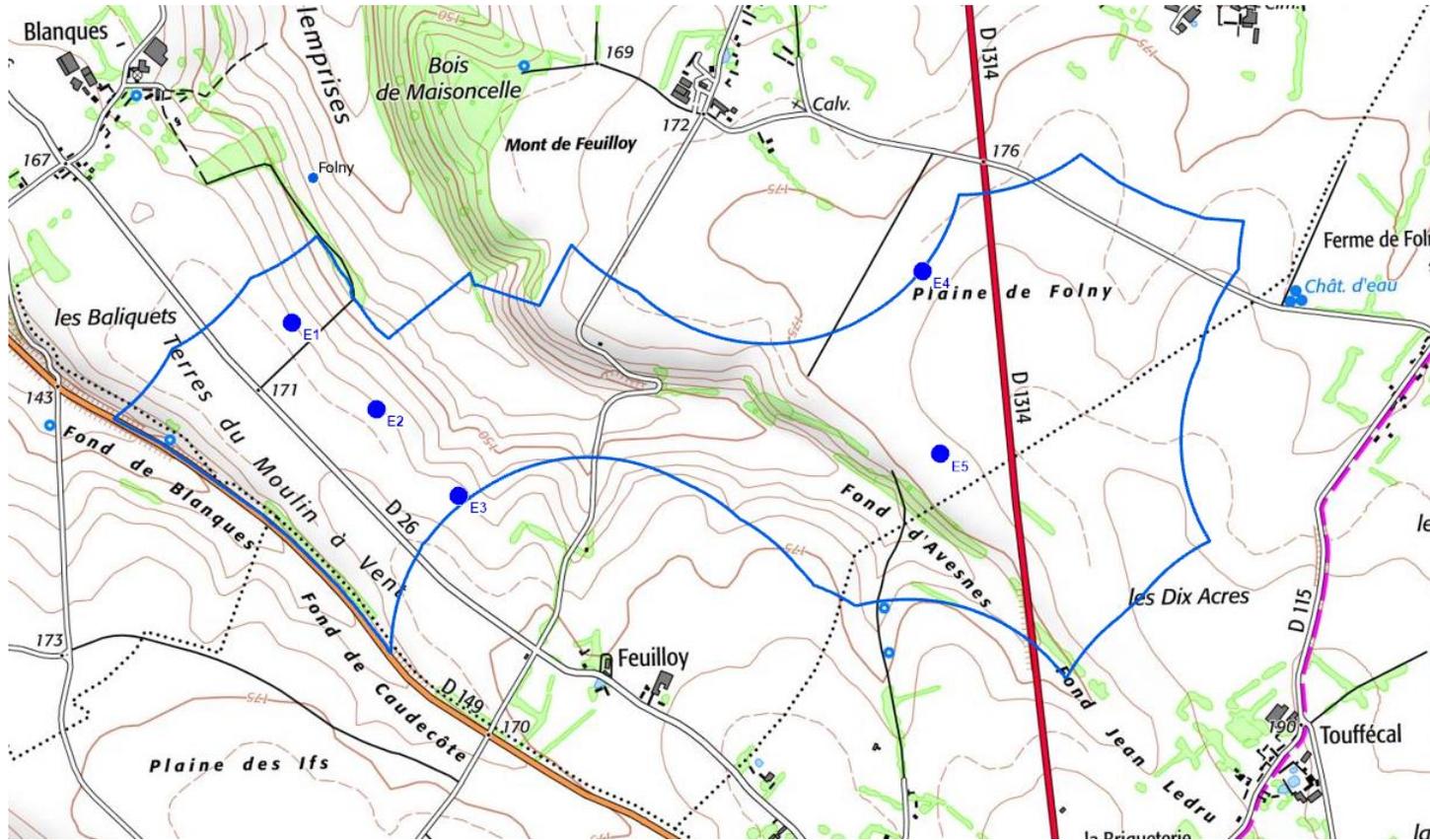


27 000 tonnes

de CO₂ évitées par an

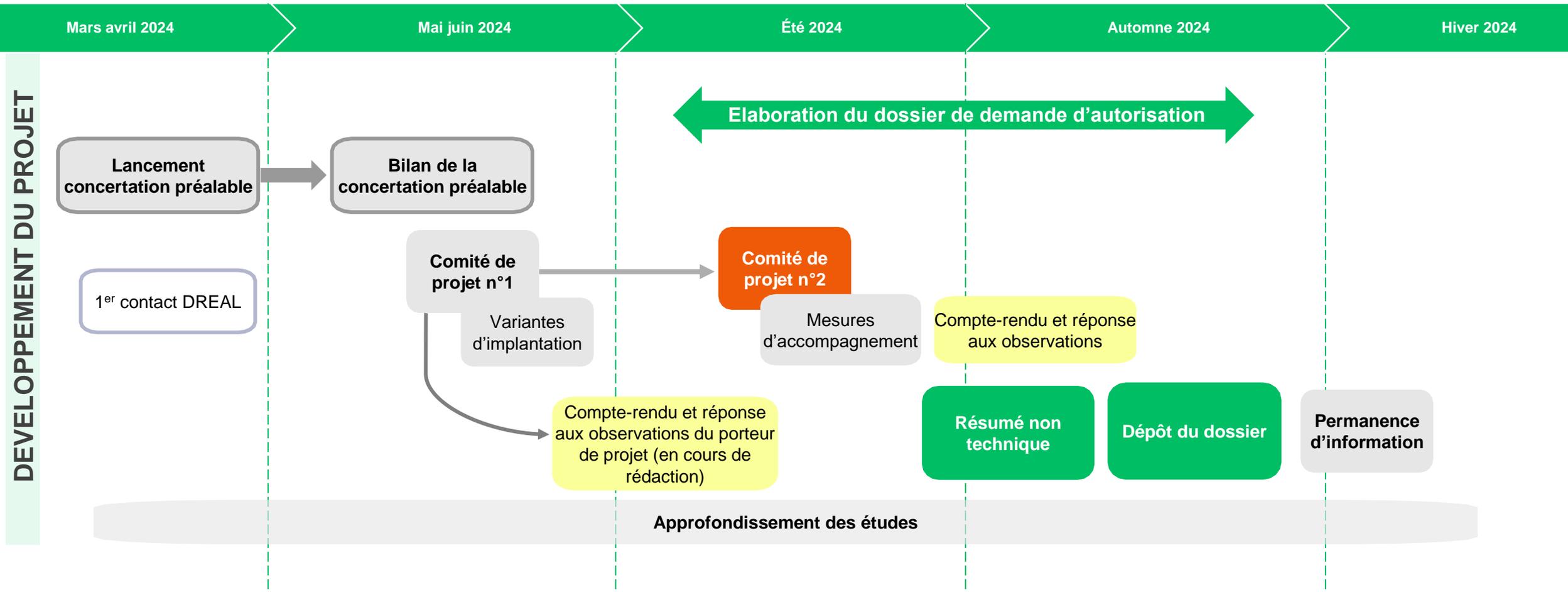
Estimations basées sur 5 éoliennes de 5,6 MW

La variante retenue



	Variante n°4
Nombre d'éoliennes	5
Hauteur des éoliennes (en m en bout de pale)	180
Puissance unitaire	5,6
Puissance totale (en MW)	28
Production prévisionnelle (GWh)	73
Retombées pour les collectivités (impôts)	234 000 € IFER

Planning jusqu'au dépôt



Légende

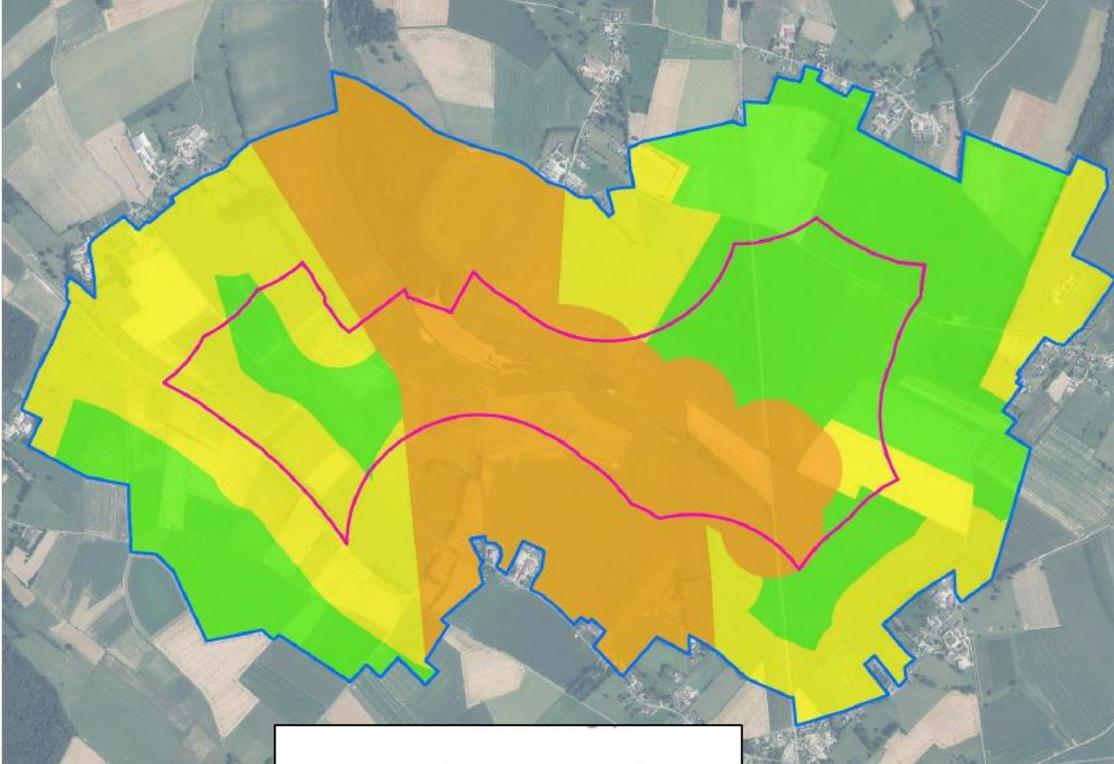
- Elaboration du dossier de demande d'autorisation** (Green box)
- Contacts institutionnels (White box with blue border)
- Autre étape clé du développement (White box with grey border)
- Autre étape réglementaire du développement (White box with grey border)



**La prise en compte de l'environnement dans
le développement**

Enjeux écologiques : Mesures d'évitement

En phase développement



Synthèse des enjeux écologiques

Aires d'étude
 [Pink outline] Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
 [Blue outline] Aire d'étude immédiate

Niveau de l'enjeu
 [Orange] Fort
 [Yellow] Modéré
 [Green] Faible

- **Eviter les zones à enjeux :**
 - chiroptère
 - avifaune
 - flore et habitats
- **Evitement de la zone centrale de la ZIP car enjeux biodiversité concentré dans cette partie de la ZIP**
- **Eviter les zones humides potentielles pour l'implantation des éoliennes et accès**
- **Eviter le couloir de migration local identifié**

Couloirs de migration identifié pour les goélands argentés. Il s'agit d'une migration locale effectué avec des effectifs plus ou moins importants selon les périodes. Une déchetterie se trouve au sud est de la zip ; le projet se trouve sur le chemin pour aller vers les falaises de la côte.
- **Eviter de faire une ligne d'éolienne (effet barrière) ; privilégier une implantation en parallèle au flux local de goélands identifié.**

Paysage : recommandations

En phase
développement

Grand paysage

- **Implantation linéaire**, en appui sur les axes de force les plus proches.
- Favoriser une implantation sur le **plateau**
- Eviter, autant que possible, le vallon

Lieux de vie

- Recul par rapport aux **lieux de vie** les plus proches
- Limiter les visibilités, covisibilités et les cônes de vue depuis les **centres-bourgs**.
- Les éventuels effets de **surplomb**, modifications des rapports d'échelle et effets d'encerclement (Fresnoy-Folny, Touffécal, Folny) devront être réduits autant que possible



Photographie 42. Depuis la frange ouest de Folny



Photographie 48. Depuis Feuilloy (D26)



La prise en compte du territoire dans le développement

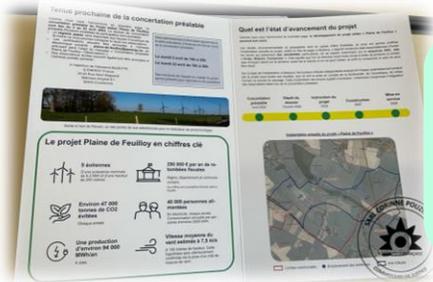
Les actions territoriales

En phase
développement

2021	2022	2023	2024
Prise de contact avec la commune d'Avesnes en Val	<u>Décembre 2022</u> : Passage devant le conseil municipal d'Avesnes-en-Val pour faire un état d'avancement	Implantation d'un mât de mesure pour chiroptères et début des études environnementales et paysagères	Classement de la ZIP en Zone d'Accélération par la commune d'Avesnes-en-Val
<u>Juillet 2021</u> : Délibération de la commune d'Avesnes-en-Val afin d'autoriser les études à la société Q ENERGY (anciennement RES)		Prise de contact avec la Communauté de Communes des Falaises du Talou	Réunion avec les services instructeurs (DREAL Normandie) et Concertation préalable
		Prise de contact et rencontre avec ERG	Concertation préalable Création d'un site internet
		Prise de contact et rencontre avec le PETR Dieppe Pays Normand Rencontre avec le Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Yères et de la Côte	Comité de projet 1 & 2
	Prise de contact et rencontre avec les propriétaires de la zone d'étude		<u>Juillet 2024</u> : Conseil municipal et AF d'Avesnes-en-Val pour faire un état d'avancement du projet

Nos autres outils de concertation

En phase
développement



Des supports de communication

Des sorties de terrain pour réaliser des simulations visuelles du projet



Des visites de parcs

Des permanences publiques



Education : animations d'atelier avec les écoles et lycées
Ex : Génération Transition

Des expositions itinérantes





Les mesures ERC: Eviter, Réduire, Compenser

Mesures Eviter Réduire Compenser (ERC)

En phase construction/exploitation

Les mesures de la séquence ERC (*Eviter, Réduire et Compenser*) s'inscrivent dans le cadre de l'étude d'impact.

Ces mesures ont pour objectif d'assurer l'équilibre environnemental du projet et l'absence de perte globale de biodiversité.

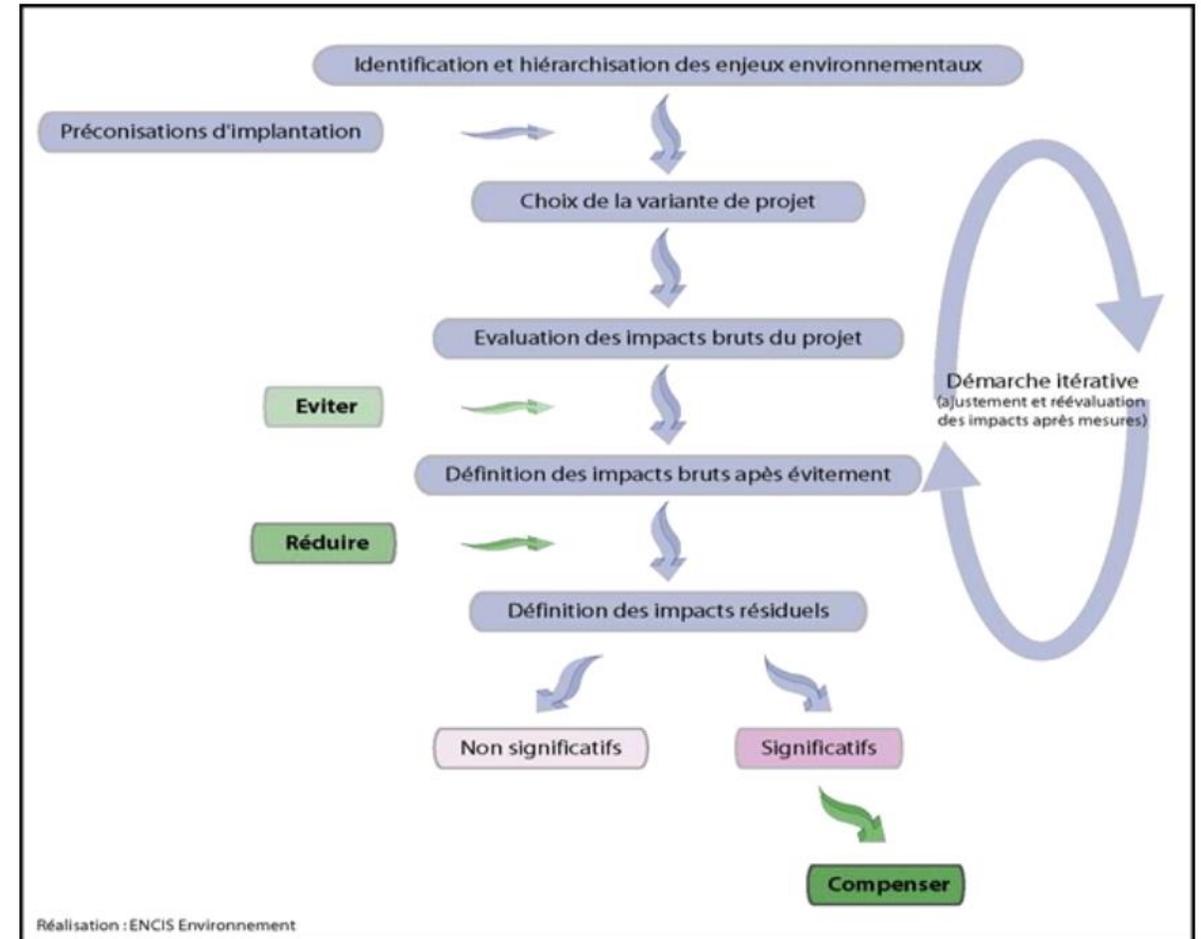
Elles doivent être proportionnées aux impacts identifiés.

Elles sont à distinguer des **mesures d'accompagnement**, qui visent elles, à **favoriser l'insertion des parcs éoliens dans le territoire** de la collectivité et à permettre une meilleure acceptabilité. Elles ne sont pas obligatoires au projet.

Ces mesures sont discutées avec le comité de projet **en cohérence avec les besoins du territoire et l'économie du projet.**

Exemple :

- Suppression d'éoliennes encerclant une commune proche (Evitement)
- Bourse aux arbres (Réduction)
- Plantation de haies (Compensation)



Enjeux écologiques : Mesures de réduction



En cours. A discuter avec l'identification des impacts du projet

CHANTIER

- Adaptation calendrier des travaux (en dehors de la période sensible pour l'avifaune)
- Prévention des pollutions aux hydrocarbures
- Gestion des déchets
- Limitation de l'emprise du chantier
- Pas d'éclairage nocturne du chantier

EXPLOITATION

- Bridage chiroptères ?
- Bourse aux arbres ?
- Plantation d'une haie favorisant la trame verte locale ?

SUIVI

- Suivi écologique du chantier
- Suivi environnemental : enregistrement des chiroptères en nacelle + mortalité
- Suivi environnemental ciblé Goélands ?

Etudes en phase
développement

Application en
construction/
exploitation

Exemples de mesures d'accompagnement

En phase construction/ exploitation



Accompagnement : Aménagement touristique à Saint-Seine l'Abbaye (21)



Accompagnement : Mise en place d'une table d'orientation à Saint-Félix sur le projet de Marsanne (26)



Accompagnement : campagne de financement participatif sur le projet Grands Communaux (21)

Accompagnement : Installation de gîtes artificiels à chiroptères sur des bâtiments publics (89)



Enfouissement du réseau aérien

En phase
construction/
exploitation

Le conseil municipal a précédemment pu exprimer son intérêt pour la mesure d'enfouissement de réseaux aériens.

Cette mesure doit s'inscrire dans un contexte règlementé. En effet, elle doit s'inscrire dans la séquence « Eviter – Réduire – Compenser » telle que définie par le Code de l'Environnement. Ces mesures compensatoires sont définies et chiffrées lors de l'étude d'impact, elles ne peuvent pas être définies en amont.

→ **Concernant spécifiquement l'enfouissement de réseaux à titre de mesure de compensation, il est impératif qu'il existe une co-visibilité entre les câbles aériens et le parc pour pouvoir réfléchir à leur enfouissement.**

Comment ça marche ?

Tout d'abord la commune doit demander un devis auprès d'un syndicat d'électrification, car ceux-ci refusent d'en délivrer directement aux développeurs éoliens.

Suivant ce dernier, Q ENERGY France pourra (ou non) participer au financement des travaux afin de compenser l'impact paysager généré par la superposition visuelle du parc éolien et des réseaux aériens, et ce, au moment de la construction du parc.



Enfouissement du réseau aérien

L'enfouissement des réseaux aériens en covisibilité avec le parc éolien, notamment depuis le hameau de Maisoncelle (Avesnes)



Exemple

Bourse aux arbres

En phase
construction/
exploitation

Type de mesure : Réduction ou accompagnement

Impact potentiel identifié : Impact visuel du parc éolien de Plaine de Feuilloy sur un bourg en particulier.

Objectif : Réduire l'impact paysager depuis certaines vues dégagées du bourg ou habitation très proche du projet.

Description :

- Réduction de l'impact paysager, amélioration du cadre de vie, amélioration des corridors écologiques
- Végétaux fournis gratuitement par le porteur de projet aux habitants intéressés par cette démarche (justificatif de domicile)
- Conseil de plantation par la pépinière
- Essences locales
- Plantation et entretien des végétaux à la charge des riverains
- Emplacements préconisés (sans être restrictifs) pour les plantations
- Habitants tenus informés de la date et du déroulé de la bourse aux arbres, par la distribution de dépliants
- Dans la première année d'exploitation du parc





Les retombées économiques

Qu'est-ce que l'IFER ?

L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) est une taxe prélevée au profit des collectivités territoriales ou d'organismes divers.

L'IFER est dû et revalorisé chaque année par l'exploitant de l'installation concernée au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Actuellement, le tarif annuel d'imposition forfaitaire est de 8,36 € par kilowatt de puissance installée, soit 8360 €/MW.



La réglementation relative à l'IFER

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2019

Uniformisation de la répartition de l'IFER entre les collectivités territoriales et les EPCI

	En présence d'une commune isolée	En présence d'un EPCI à fiscalité additionnelle (FA)	En présence d'un EPCI à fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	En présence d'un EPCI à fiscalité éolienne unique (FEU)	En présence d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU)
Composantes de l'IFER relatives à/aux Éoliennes	20 % Commune 80 % Département	20 % Commune 50 % EPCI 30 % Département		20 % Commune 50 % EPCI 30 % Département	

Cas des nouveaux parcs mis en service depuis le 1^{er} janvier 2019

Total	234 000 € d'IFER
Département	70 200 €
Intercommunalité	117 000 €
Commune	46 800 €



Les mesures territoriales en phase de développement



Financement participatif

Le financement participatif

En phase
développement

Q ENERGY France propose de mettre en place un **système de financement participatif au niveau local, à élaborer avec les élus.**

Cela prend la forme d'un prêt des riverains via une plateforme en ligne, avec un taux très avantageux. Le risque ici est très faible pour les riverains et ce dispositif peut-être mis en place dès le lancement des études.



Exemple : Financement du mât de mesure du vent, financement d'une partie des études...

Principe de fonctionnement

Prêt sur 2 à 5 ans

Définition d'un investissement maximal

Taux d'intérêt de 5 à 8%

Taux d'intérêt préférentiel pour les riverains

Exemple du projet Bois de la Londe – Bracquetuit (76)

COLLECTÉS	56 400 €	MONTANT MAXIMUM PAR PRÊTEUR	Jusqu'à 4 000 € *
PRÊTEURS	59	2 000 € pour les habitants du département de la Seine-Maritime. 4 000 € pour les habitants des communes : Bracquetuit, Etainpuis, Grigneuseville, Bosc-le-Hard, Fresnay-le-Long, Saint-Victor-l'Abbaye, Montreuil-en-Caux, La Crique, Beaumont-le-Hareng	
OBJECTIF	75 000 €	ÉCHÉANCE	3 ans
* premier seuil de 50 000 € atteint.		FRÉQUENCE DES ÉCHÉANCES	Chaque trimestre
JOURS RESTANTS	Terminé	OFFRE OPTIMUM - MINIBON	
TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL	4,5 % ou 5,5 %	CONTRATS ET DOCUMENT D'INFORMATION	

LENDOSPHERE, AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Dédiée à la transition énergétique depuis 2014
- Raisons d'être : démocratiser l'investissement dans les infrastructures renouvelables et décarboner l'épargne
- Agréée par l'AMF pour des instruments de financement en dette et en capital
- Accompagnement de A à Z pour les porteurs de projet



+305 M€ collectés
pour 625 projets



+ 37 500 membres
dans tous les départements
de France

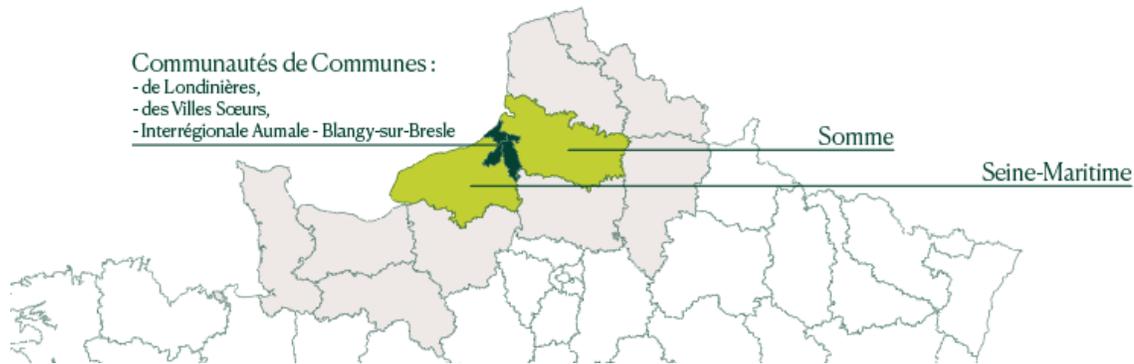


Portefeuille sain
0 défaut de paiement



1^{ère} plateforme
pour les projets
à ancrage local

LES TERRITOIRES AU CŒUR DES PROJETS



Exemple :

8 %

Pour les habitants des communes des communes d'Avesnes-en-Val, de Bailly en Rivière, de Cuverville-sur-Yères, de Dancourt, Douvrend, Fréauville, Fresnoy-Folny, Grandcourt, Les Ifs, Londinières, Melleville, Le-Mesnil-Réaume, Petit-Caux, Preuseville, Puisenval, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Ouen-sous-Bailly, Saint-Pierre-des-Jonquières, Sept Meules, Smermesnil, Villy-sur-Yères et enfin la Communauté de Communes Falaises du Talou montant max 10 000 €

7 %

Pour les habitants de la CC de Londinières, CC des Villes Sœurs et CC Interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle
montant max 5 000 €

7 %

Pour les habitants de la Seine-Maritime et de la Somme,
montant max 5 000 €

MODALITÉS POUR LES RIVERAINS

- Ouverture exclusive pour les territoires concernés (par ex. : ouverture pendant 15 jours exclusivement aux habitants des communes définies)
 - Possibilité de taux d'intérêt bonifiés
 - Possibilité d'investir des montants plus élevés en fonction des périmètres
- > Définir les conditions d'un investissement local préférentiel et équilibré, au carrefour des souhaits des différentes parties prenantes.



Sponsoring

En phase
développement
> jusqu'à la mise
en service

Sponsoring privé

Afin de faire connaître le projet éolien ou solaire et promouvoir l'identité de Q ENERGY France sur le territoire, nous proposons de sponsoriser des associations locales et d'y allouer un **budget annuel de 3000 €** tout au long du développement du projet, jusqu'à sa mise en service.

Les sponsorings éligibles devront nécessairement*:

- ✓ Être indépendant de la collectivité ou de l'intérêt privé des élus
- ✓ Être en cohérence avec les valeurs et la vision de notre entreprise vers un avenir plus durable



Projets environnementaux



Projets solidaires



Projets éducatifs



*Projets sportifs
décarbonés*

*Q ENERGY France se réserve donc le droit de refuser les demandes de sponsoring ne respectant pas ces critères.

Sponsoring privé : Exemples – Les associations

Association Onival
Longe-Côte
(randonnées)

Samedi 18 mai de 14h00 à 17h00

Rand' eau

Découvrez la pratique de la randonnée les pieds dans l'eau sur la plage de Petit Caux, le long de nos falaises et du GR21. Initiation encadrée par l'association **Onival Longe-Côte**.

Petit Caux (S' Martin en Campagne) | ★★★

Centre social La
Parenthèse
(opération « Des
livres à soi »)

Vendredi 17 mai à 21h00

Rando' nocturne

Temps fort de cette semaine, en partenariat avec l'association **Macadam**, nous vous attendons nombreux munis de votre lampe frontale lors de cette randonnée.

S' Nicolas d'Aliermont | 8km | ★★★

Association
Macadam (organise
des randonnées
nocturnes)

DES LIVRES À SOI



Depuis janvier, les médiathèques en réseau, en partenariat avec le centre social La Parenthèse, déploient le dispositif Des livres à soi sur tout le territoire. Ce projet d'actions est à destination des parents éloignés du livre et de la lecture.

En partenariat avec le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, le dispositif prévoit

- 6 ateliers
- 2 sorties en établissements culturels



Ces rendez-vous permettent aux parents d'être accompagnés et de retrouver le plaisir d'un moment autour de l'objet livre, au-delà de la lecture.



Profitez **ENSEMBLE!**
de la lecture.

La fête de clôture aura lieu le vendredi 05 juillet 2024 à Saint Nicolas d'Aliermont, rejoignez les participants !

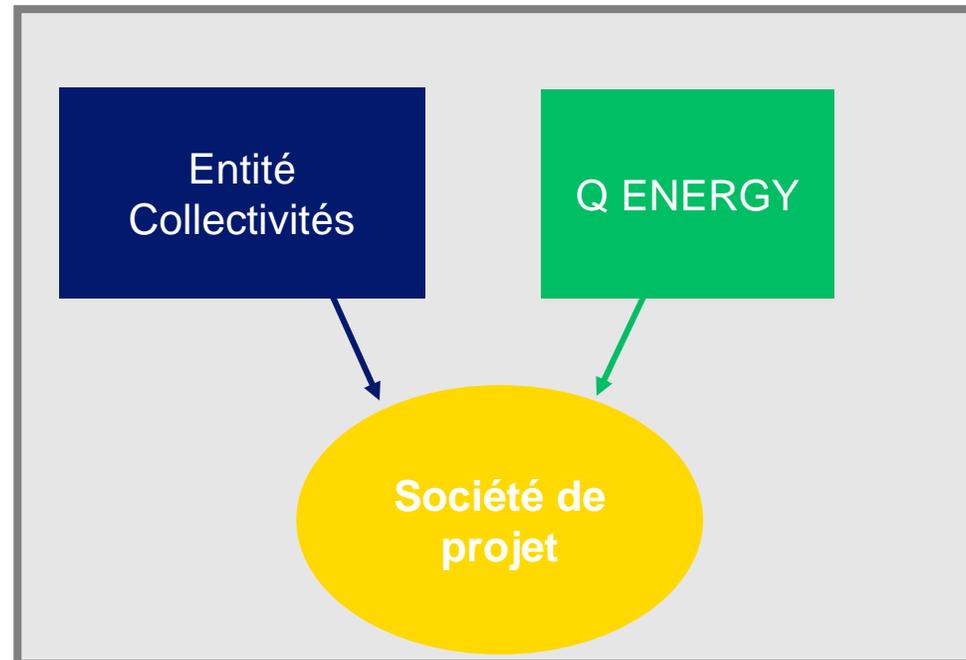


Participation au capital social

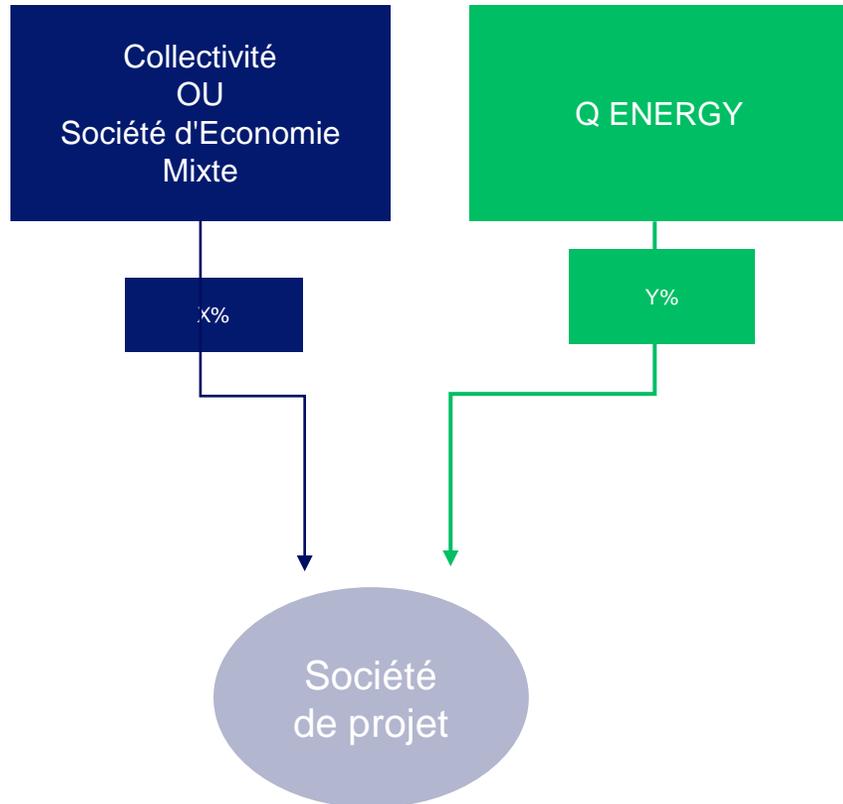
L'investissement au capital du projet

- Le principe de notre proposition est de permettre aux collectivités qui ont la volonté affirmée d'être parties prenantes d'un projet d'énergie renouvelable de s'investir sur le long terme aux côtés de Q ENERGY France.
- Concrètement, cet investissement consiste dans la prise de participation dans une société de projet et dans la contribution au développement du projet à hauteur de cette participation financière.

En phase
développement et
jusqu'à
l'exploitation



Le fonctionnement



En phase
développement et
jusqu'à
l'exploitation

- L'entité Collectivités partie prenante doit s'acquitter d'une partie des montants déjà investis dans le développement à hauteur des parts qu'elle compte détenir.
- L'entité Collectivités peut vendre ses parts à tout moment.
- Q ENERGY France reste l'actionnaire majoritaire



Espace Info Energie

Mise en place d'un Espace Info Energie

Q ENERGY France œuvre au quotidien en faveur de la transition énergétique par la production d'énergie d'origine renouvelable, et soutient également les actions d'**efficacité** et de **sobriété énergétique**.

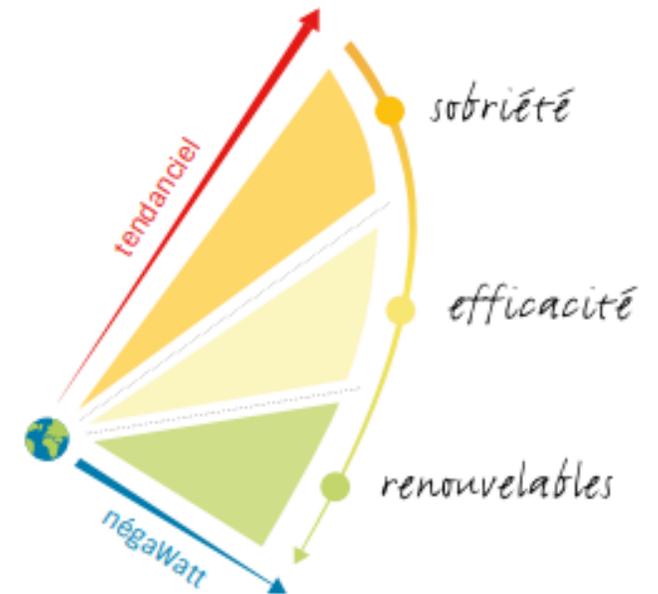
A ce titre, nous proposons d'accompagner les riverains de nos projets en leur offrant la possibilité de recevoir des conseils personnalisés pour en améliorer la performance énergétique, via le financement d'une structure partenaire (comme par exemple l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, des associations spécialisées, etc.).

Un budget par habitant y sera dédié pendant le développement du parc.

En phase développement



Le secteur du bâtiment représente aujourd'hui **40%** de nos consommations d'énergie !



Q ENERGY soutient la démarche négaWatt ©

Mise en place d'un Espace Info Energie

Il est possible d'envisager un partenariat avec la Maison de la Rénovation de Dieppe.

[Nos missions - Qui sommes nous ? | Maison de la Rénovation Dieppe-Maritime \(maisondelarenovationdieppe.com\)](http://maisondelarenovationdieppe.com)

En phase développement

Devis en cours



Notre territoire d'intervention



La Maison de la Rénovation vous accompagne sur :

- L'Agglomération de la Région Dieppoise
- La Communauté de Communes Falaises du Talou
- La Communauté de Communes Terroir de Caux

Un projet pour votre habitation ?
Contactez la Maison de la Rénovation pour un logement :

ISOLÉ

Je choisis des matériaux de qualité, en isolant mon toit et mes murs et en changeant mes fenêtres.

ADAPTÉ

Je rend ma maison accessible, en installant des équipements conçus pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

ÉCONOMIQUE

Je réduis mes dépenses énergétique, en maîtrisant mes factures de chauffage, d'eau chaude ou d'éclairage.



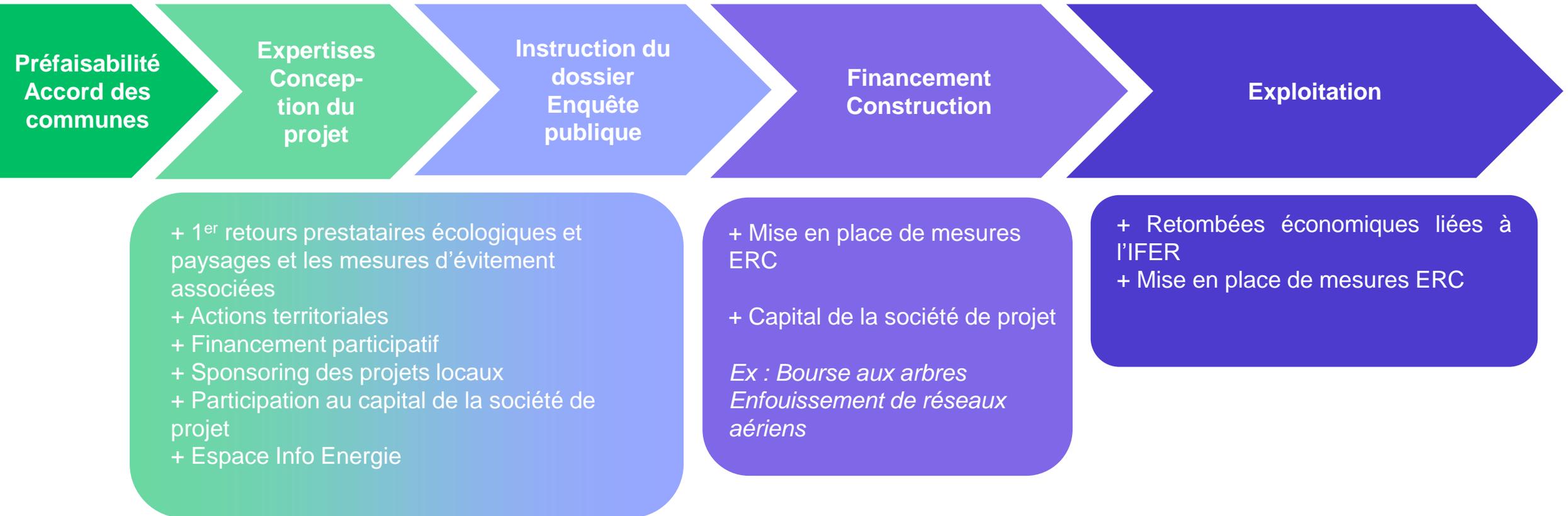
ÉCOLOGIQUE

J'agis pour la protection de l'environnement, en utilisant une énergie locale et renouvelable et des matériaux sains et naturels.

PERFORMANT

Je profite d'un vrai confort de vie, en améliorant l'efficacité thermique de mon logement.

Synthèse des retombées pour la commune et de l'offre territoriale pour les riverains





Clémence MUZETTE

Chargée d'affaires territoriales

06 71 98 38 67

clemence.muzette@qenergy.eu

Maxence BERTIN

Chef de projets éolien

06 07 45 81 21

maxence.bertin@qenergy.eu

Laëtitia MARTINELLI

Chargée d'affaires environnementales

Zakaria MASROUR

Chef de projets Prospection éoliens

Q ENERGY France – Agence de Paris
Immeuble Ampère E+
34-40 rue Henri Regnault
92400 La Défense

www.qenergy.eu

